



UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI

Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Territoires
Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement

Revue scientifique thématique semestrielle
*E*nvironnement et *D*ynamique des *S*ociétés



N° 013

Décembre

2025

ISSN

1859 - 5146



Presse Universitaire
Niamey



UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI (NIGER)

Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Territoires
Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement

LERTESS - AD**Revue scientifique thématique semestrielle****E**nvironnement et **D**ynamique des **S**ociétés

FACTEUR D'IMPACT (SJIFactor.com)		INDEXATION EDS	
2023	4,866	 TOGETHER WE REACH THE GOAL	https://sjifactor.com/passport.php?id=23616
2022	4,497	 ACADEMIA	https://universiteabdoumoumounideniamey.academia.edu/EnvironnementetDynamiquedesSoci%C3%A9t%C3%A9sEDS
2021	4,09	 INTERNATIONAL STANDARD SERIAL NUMBER NIGER	https://portal.issn.org/resource/ISSN/1859-5146
2020	3,752	 Connecter la recherche et les chercheurs	https://orcid.org/0009-0006-0118-2004

Photo de couverture: Piste rurale à travers les champs pendant la saison des pluies, Sud de la Région de Zinder, M.WAZIRI M. Zaneidou, 2023

MAQUETTE & PAO: Dr MAMAN WAZIRI MATO Zaneidou, LERTESS/AD, UAM - Niamey

N° 013**ISSN****1859-5146****DECEMBRE 2025**

Note aux auteurs

La revue « Environnement et Dynamique des Sociétés » du Laboratoire d'étude et de recherche sur les territoires sahélo-sahariens : aménagement, développement est une revue thématique semestrielle. Elle publie en français ou en anglais des articles originaux ou des ouvrages résultant des recherches effectuées dans l'école doctorale Lettres, Arts, Sciences de l'Homme et de la Société par des chercheurs extérieurs dans les domaines d'intérêt de la revue. Pour faciliter l'édition, les auteurs sont invités à suivre les recommandations suivantes :

- [1]. En principe aucun article ne doit occuper plus de 15 pages dans la revue, tout compris, sachant qu'une page de la revue contient environ 500 mots.
 - [2]. Le manuscrit doit être soumis en version numérique. L'article doit répondre à la structure suivante :
 - a) Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : le titre (il doit être concis mais complet et précis), le nom et prénoms de l'auteur ou les noms et prénoms des auteurs suivis de son titre ou de leurs titres académiques ou professionnels, le nom de l'institution ou les noms des institutions d'appartenance de l'auteur ou des auteurs et son adresse ou leurs adresses (y compris les adresses mail). Le plan du texte doit répondre au schéma suivant : Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.
 - b) Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : le titre (il doit être concis mais complet et précis), le nom et prénoms de l'auteur ou les noms et prénoms des auteurs suivis de son titre ou de leurs titres académiques ou professionnels, le nom de l'institution ou les noms des institutions d'appartenance de l'auteur ou des auteurs et son adresse ou leurs adresses (y compris les adresses mail). Le plan du texte doit répondre au schéma suivant : Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.
 - [3]. Le texte au format A4, doit être saisi en police Times New Roman, taille 12 pour le corps du texte et 14 pour les titres et avec un interligne de 1,5. Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction et de la conclusion et de la bibliographie doivent être titrées et numérotées par des chiffres (exemples : 1. 1.1. 1.2. ; 2. ; 2.1. ; 2.2.1. ; 2.2.2. ; 3. ; etc.).
 - [4]. Les auteurs peuvent envoyer leurs textes qui doivent être traités en Word sur PC par Internet à EDS : revueeds@gmail.com.
 - [5]. Tout article doit être accompagné d'un résumé n'excédant pas 200 mots avec indication des mots clés au maximum 5 en français et d'un Abstract et des Key words en anglais. Ces résumés doivent permettre au lecteur d'apprécier exactement l'intérêt de l'article, les problèmes posés, les méthodes employées et les résultats obtenus. Ils doivent être rédigés avec le plus grand soin, dans une langue claire.
 - [6]. Les illustrations qui doivent être pertinentes (photos, croquis, graphiques, cartes et tableaux) se limiteront au minimum nécessaire.
 - [7]. Les références bibliographiques : elles doivent être citées dans le texte de la manière suivante : (B. Yamba, 1975, p21). Lorsque la référence comporte plus de trois auteurs, seul le premier auteur sera mentionné suivi de : « et al. ». A la fin de l'article, les références constituant la bibliographie doivent être citées par ordre alphabétique croissant et de date pour un même auteur le tout numéroté. Pour chaque référence, inclure les noms complets de tous les auteurs. Une référence en ligne (Internet) est acceptable si elle s'avère fiable et crédible, on prend soin de mentionner le lien (la page web). Exemple : ANTHELME Fabien, BOISSIEU Dimitri, GIAZZI Franck et WAZIRI MATO Maman - (Page consultée le 30 mai 2011) *Dégradation des ressources végétales au contact des activités humaines et perspectives de conservation dans le massif de l'Air (Sahara, Niger)* - Vertigo, La revue électronique en sciences de l'environnement, Vol.7 no2, Adresse URL : <http://www.vertigo.uqam.ca/>.
- Exemples :
- ▽ **Pour un article de journal ou revue** : Nom (s) suivi du prénom (s) de l'auteur (s); la date de parution de l'article : le titre de l'article, le titre du périodique en italique et précédé de « in » ; le volume et le numéro de la première et de la dernière page de l'article. Exemple : BOUZOU MOUSSA Ibrahim., 2003 - Les loupes d'érosion, formes majeures de dégradation des terres de glaciés à sols indurés : Cas de Bogodjotou (Niger). In *Annales de l'Université Abdou Moumouni de Niamey*, Tome VII, pp. 220-228.
 - ▽ **Pour les ouvrages** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre complet de l'ouvrage en italique ; le nombre de volumes et le nombre total de page ; le nom de l'éditeur ; le lieu de l'édition. Exemple : KILANI Mondher et WAZIRI MATO Maman, 2000 - *Gomba Hausa : dynamique du changement dans un village sahélien du Niger*, éditions Payot, Lausanne, 175 pages.
 - ▽ **Pour un chapitre dans un ouvrage** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre complet du chapitre ; le titre de l'ouvrage en italique, le nom de l'éditeur entre parenthèse ; la maison d'édition ; le lieu de l'édition. Exemple : MOTCHO Henri Kokou, 2007 - Dynamique urbaine et intégration régionale en Afrique de l'Ouest. - In : *Les États-nations face à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest : le cas du Niger*, (WAZIRI MATO, éd.), Karthala, Paris, pp. 121-137.
 - ▽ **Pour un article d'acte de colloque** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre de l'article, titre du colloque précédé de in, le nom de la revue, le lieu d'édition, le volume et le numéro de la première et de la dernière page de l'article. Exemple : BOUZOU MOUSSA Ibrahim, 1998 - Dégradation des terres et pauvreté au Niger : cas du terroir villageois de Windé - Bago (Dallol Bosso Sud). In : *Actes du Colloque du Département de Géographie FLSH/UAM Niamey 4-6 juillet 1996. Urbanisation et pauvreté en Afrique de l'Ouest*. Annales de l'Université Abdou Moumouni de Niamey, n° Hors Série, pp.49-61.
 - ▽ **Pour une agence gouvernementale ou internationale considérée comme auteur** : Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, 2006 - *Guide national d'élaboration d'un plan de développement communal*, Direction Générale du Développement Communautaire, 35 pages.
- [8]. Les notes : elles doivent être en bas de chaque page et mentionnées dans le texte par leur numéro respectif. La police est la même avec le texte mais de taille 10.
 - [9]. Les cartes, les graphiques et les figures : ils doivent être produits à l'échelle définitive avec des dimensions adaptées au format de la revue. Les titres sont placés en haut.
 - [10]. Les photographies : il faut fournir des tirages bien contrastés en couleurs ou en noir et blanc. Les titres sont placés en haut.
 - [11]. Les tableaux : ils sont numérotés en chiffre arabe et le titre doit être placé en bas.

UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI (NIGER)*Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Territoires Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement***Revue scientifique thématique semestrielle****Environnement et Dynamique des Sociétés****DIRECTEURS DE PUBLICATION****Directeur de publication** : Pr AMADOU Boureima**Directeur Adjoint de publication** : Pr WAZIRI MATO Maman**COMITE SCIENTIFIQUE**

Pr AMADOU Boureima, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr BOUZOU MOUSSA Ibrahim, Université Abdou Moumouni, Niamey; Pr MOTCHO Kokou Henri, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr ISSA DAOUDA Abdoul-Aziz, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr TANDINA OUSAMANE Mahamane, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr TIDJANI ALOU Mahamane, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr YAMBA Boubacar, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr ZOUNGROUNA Pierre Tanga, Université J. K. de Ouagadougou (Burkina Faso) ; Pr WAZIRI MATO Maman, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr BONTIANTI Abdou, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr MOUNKAÏLA Harouna, Université Abdou Moumouni, Niamey, Pr. BOULAMA Kaoum, Université Abdou Moumouni de Niamey, Pr. AMADOU Oumarou, Université Abdou Moumouni, Niamey, Pr SOULEY Kabirou, Université André Salifou, Zinder, Pr BOUKPESSI Tcha, Université de Lomé (Togo), Pr. YABI Ibouaïma, Université d'Abomey-Calavi (Benin), Pr. KABLAN N'guessan Hassy Joseph, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire), Pr. KADET GAHIE Bertin, Ecole Normale Supérieure d'Abidjan (Côte d'Ivoire), KADOUZA Padabô, Université de Kara (Togo).

COMITE DE REDACTION**Rédacteur en chef** : Pr WAZIRI MATO Maman**Rédacteur en chef Adjoint** : Pr DAMBO Lawali

Membres : Pr MOUNKAILA Harouna, Pr BODE Sambo, Dr ABDOU YONLIHINZA Issa (MC), Dr YAYE SAIDOU Hadiara (MC), Dr BAHARI IBRAHIM Mahamadou (MC), Dr MAMAN Issoufou (MC), Dr KONE MAMADOU Mahaman Moustapha (MC)

Nota Bene : Les opinions et analyses présentées dans ce numéro n'engagent que leurs auteurs et nullement la rédaction de la revue Environnement et Dynamique des Sociétés (EDS).

ADRESSE :*Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Territoires Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement***UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI****BP:** 418 Niamey - NIGER.**Email:** revueeds@gmail.com **Site :** www.revue-eds.com

© Copyright : Revue EDS, 2025

COMITE DE LECTURE

- ✿ Pr. ABDO LAOUALI SERKI Mounkaïla, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. AMADOU Oumarou, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. BODE Sambo, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. BOULAMA Kaoum, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. ELHADJI OUMAROU Chaibou, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. FANGNON Bernard, Université d'Abomey Calavi (Benin)
- ✿ Pr. KOUADIO Guessan, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- ✿ Pr. SITOU Lawali, Université Dan Dicko Dankoulodo de Maradi (Niger)
- ✿ Pr. SOULEY Kabirou, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ Pr. SOUMANA KINDO Aïssata, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. WAZIRI MATO Maman, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. YABI Ibouaïma, Université d'Abomey-Calavi (Benin)
- ✿ MC. ABBA Bachir, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. ABDOU YONLIHINZA Issa, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ MC. ADO SALIFOU Arifa Moussa, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. KASSI-DJODJO Irène, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. KIARI FOUGOU Hadiza, Université de Diffa (Niger)
- ✿ MC. KOFFI-DIDIA Adjoba Marthe, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. MALAM ABDOU Moussa, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. NABE Bammoy, Université de Kara (Togo)
- ✿ MC. OUATTARA Seydou, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. TANKARI Moussa, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. TRAORÉ Porna Idriss, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. ZAKARI Aboubacar, Université André Salifou de Zinder (Niger)

SOMMAIRE

CHANGEMENTS ET DÉGRADATION DU COUVERT VÉGÉTAL PAR L'ANALYSE D'IMAGES MULTISPECTRALES LANDSAT : CAS DU QUARTIER NANGA A POINTE-NOIRE (CONGO-BRAZZAVILLE).....	10
<i>MAYIMA Brice Anicet^{1*} et SOUAMY- LEGRAND Joseph¹</i>	
CONTRIBUTION DES CULTURES IRRIGUEES A LA SECURITE ALIMENTAIRE DES MENAGES DANS LA COMMUNE RURALE D'ABALA (REGION DE TILLABERY)	25
<i>SOULEY BOUBACAR Adamou^{1*}, BOUBACAR ABOU Hassane¹, ABDOU BAGNA Amadou², DAMBO Lawali³ et MOTCHO Kokou Henri³</i>	
LES FEMMES DANS LES FRONTIERES AU NORD DE LA COTE D'IVOIRE : ENTRE MULTIPLICATION DES INITIATIVES PRIVEES ET RESILIENCE.....	38
<i>KONAN Kouamé Hyacinthe^{1*} et AINYAKOU Taiba Germaine²</i>	
RONIER DANS LE QUOTIDIEN DES POPULATIONS LOCALES DE LA REGION DES SAVANES DU TOGO (AFRIQUE DE L'OUEST)	50
<i>Kondjingué Djadame¹, Atakpama Wouyo^{2*}, Afelu Bareremna³, Egbelou Hodabalo⁴, Batawila Komlan⁵ et Akpagana Koffi⁵</i>	
DETERMINANTS SOCIO-ENVIRONNEMENTAUX ET RIZICULTURE IRRIGUÉE A LAGDO (NORD-CAMEROUN)	70
<i>TCHOBWE Carlos^{1*}, WATANG ZIEBA Félix², GALAPNA LATOUROU Bienvenu¹, ASSAN YAGOUA BOUKAR Boukar¹ et DAISSO Victorine³</i>	
L'UNION EUROPÉENNE (UE) ET LE DÉVELOPPEMENT DU PARC W AU NIGER DE 2002 À 2008	80
<i>YAO Yao Jules^{1*} et SILUE Ténéédja²</i>	
IMPACT DE L'APPROCHE COMMUNALE WASH DANS LES COMMUNES DE CONVERGENCE DE L'UNICEF : CAS DE LA COMMUNE RURALE DE DJIRATAOUA (REGION DE MARADI, NIGER)	91
<i>HAROUNA KASSOUM Nazifi^{1*}, MAHAMANE ABDOUL-KADER Moustapha¹, MAMAN WAZIRI MATO Zaneidou¹, ZAKARYA IDI Mahamadou¹ et DAMBO Lawali¹</i>	
WOMEN AND POLITICAL POWER: AN ANALYSIS OF ELIZABETH'S KINGSHIP IN MARY STUART BY FRIEDRICH SCHILLER.....	108
<i>Ayoubou Idrissa Mariama¹</i>	
EDUCATION ENVIRONNEMENTALE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS QUELQUES ECOLES DE PROVINCES DU MANDOULE ET DU CHARI BAGUirmi AU TCHAD.....	121
<i>DJOULA Arsène^{1*}, FOCKSIA DOCKSOU Nathaniel² et SOULEY Kabirou³</i>	
INSTITUTIONNALISATION DES SAVOIRS ENDOGENES DE GESTION DU CLIMAT DANS L'AIRESOCIOCULTURELLE BAATONU AU NORD DU BENIN.....	136
<i>Daouda MOUSSA^{1*} ; Traoré Kabirou BIO COMADA² et Mohamed Nasser BACO³</i>	
LES STRUCTURES SYLLABIQUES EN SOUMRAY : APERÇU PHONOLOGIQUE D'UNE LANGUE TCHADIQUE DU SUD DU TCHAD.....	153
<i>Eric EDJINAÏN DONO¹</i>	
IMPACT DE LA DISPONIBILITE DES TERRES SUR LA REDUCTION DE LA PAUVRETE AU SENEGAL DEPUIS L'INDEPENDANCE	168
<i>Gueye Moustapha^{1*} et Wague Mamadou Lamine²</i>	

ANALYSE DES DETERMINANTS DU CONSENTEMENT A PAYER POUR LA CONSERVATION DES SOLS AGRICOLES DANS LA COMMUNE DE BANI KOARA AU BENIN	185
<i>Alfred Bothé Kpadé DOSSA¹</i>	
ACCES AU BOIS ÉNERGIE EN TEMPS DE CRISE À NIONO AU MALI.....	202
<i>Issa TOGOLA^{1*} et Issa FOFANA²</i>	
IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES DE L'ACTIVITE DE LA PECHE AUTOUR DE LA MARE DE DANDOUTCHI (COMMUNE RURALE DE BAGAROUA, REGION DE TAHOUA - NIGER).....	215
<i>DJIBRINA ADA Saâdou^{1*}, KIARI FOUGOU Hadiza² et MAMAN WAZIRI MATO Zaneidou³</i>	
ANALYSE DE LA REPOSE SPECTRALE DES CLASSES ET ETUDE DE LA PERFORMANCE DES ALGORITHMES DE MACHINE LEARNING POUR LA CARTOGRAPHIE DE LA MANGROVE DANS LES MILIEUX DELTAÏQUES HETEROGENES : CAS DE LA RESERVE DE BIOSPHERE DU SALOUM, SENEGAL.....	231
<i>Moussa SOW^{1*}, Labaly TOURE² et Ndeye Marième SAMB³</i>	
EVALUATION DE LA VULNERABILITE DE L'AGRICULTURE PLUVIALE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LA COMMUNE URBAINE D'AGUIE (REGION DE MARADI, NIGER)	250
<i>WAGADOU DALAMI Ahmadine¹, BOUZOU MOUSSA Ibrahim^{2*} et LONA Issaka³</i>	
CONTRAINTES LIEES A LA PLANIFICATION SPATIALE DANS L'ARRONDISSEMENT DE GODOMEY (COMMUNE D'ABOMEY-CALAVI, BENIN)	270
<i>QUENUM Comlan Irené Eustache Zokpénou¹</i>	
RETOUR D'EXPERIENCE DU PROGRAMME (JASS) DANS LA PREVENTION DES CONFLITS ET L'ACCES EQUITABLE DES RURAUX AUX OPPORTUNITES ET RESSOURCES DANS LES COMMUNES RURALES D'ADJEKORIA ET KAROFANE	292
<i>MAMAN Issoufou^{1*}, IBRAHIM Habibou¹, AFANE Abdoukader¹, MAMADOU KONE Mahaman Moustapha¹ et YAMBA Boubacar²</i>	
IMPACTS DE LA VARIABILITÉ CLIMATIQUE SUR LA PRODUCTION DES AGRUMES (ORANGES) DANS LA COMMUNE DE KLOUÉKANMÈ AU SUD-OUEST DU BÉNIN	307
<i>Théodore Tchékpo ADJAKPA¹</i>	
LA REDÉFINITION DU DISCOURS ÉPISTÉMOLOGIQUE CARTÉSIEEN	322
<i>DJASRABÉ BONDO¹</i>	
REPENSER LA POLITIQUE EN AFRIQUE FRANCOPHONE : DE LA VIOLENCE POLITIQUE A LA POLITIQUE DU COMPROMIS.....	333
<i>MASRANGAR Nadjiara^{1*} et OLAME HOUMINA Patrice²</i>	
MODELISATION SPATIALE DES NUISANCES ENVIRONNEMENTALES LIEES A L'ELEVAGE BOVIN DANS LA VILLE DE KATIOLA (CENTRE-NORD DE LA COTE D'IVOIRE).....	350
<i>KOUADIO N'Guessan Arsène¹</i>	
EXPLOITATION PETROLIERE ET EXTENSION URBAINE : CAS DE LA COMMUNE DE DOBA (TCHAD)	365
<i>MORÉMBAYE Bruno^{1*}, William DJEDANEM ALMBANG², DOUNIA Richard³ et MADJADINGAR TEBLE WOLWAÏ⁴</i>	
POLITIQUE DE GRATUITÉ DE L'ÉCOLE AU TCHAD ET QUALITÉ DES APPRENTISSAGES AU CYCLE PRIMAIRE DANS LA COMMUNE DU 9^{ÈME} ARRONDISSEMENT DE N'DJAMÉNA	381
<i>Gadebé ASSEM^{1*} et Djibrine RAMADANE AKHAYE^{1*}</i>	

SÉCHERESSE AU SAHEL ET MIGRATIONS DE COMMUNAUTÉS BOZO EN CÔTE D'IVOIRE : LE CAS DE GOHITAFLA ET DE BOUAFLÉ (1968-2011)	397
<i>N'founoum Parfait Sidoine KOUAME¹</i>	
LES EFFETS DES PLUIES EXCEPTIONNELLES DE L'ANNEE 2024 DANS LA VILLE DE MARADI AU NIGER.....	416
<i>KADRI AMADOU Aboubacar¹ et BOUZOU MOUSSA Ibrahim^{2*}</i>	
CARACTERISATION DES ESPACES AGRICOLES SOUS TENSION FONCIERE DANS LES PLAINES DE LA TANDJILE-EST AU SUD-OUEST DU TCHAD	432
<i>ASSOUE Obed¹</i>	
AMENAGEMENT SPATIAL ET DEVELOPPEMENT URBAIN DE LA COMMUNANUTE URBAINE D'IGNIE (REPUBLIQUE DU CONGO).....	446
<i>BAKANAHONDA Syviney Franck Laurel^{1*}, MBIZI Amaël Alberic² et ASSUE Yao Jean-Aimé³</i>	
PERIPHERISATION URBAINE, PRESSION FONCIERE ET DECLIN PROGRESSIF DES ESPACES AGRICOLES : ANALYSE DIACHRONIQUE SUR L'ARRONDISSEMENT COMMUNAL NIAMEY 5 (2000-2023).....	458
<i>YAYE SAIDOU Hadiara¹ et SAIDOU GUIBEYE Idrissa^{1*}</i>	
AMENAGEMENTS HYDRO-AGRICILES ET DYNAMIQUE DE L'OCCUPATION DES SOLS DANS LES COMMUNES DE KOUKANE, KANDIAYE, WASSADOU ET DIAOBE KABENDOU EN HAUTE CASAMANCE (SENEGAL)	471
<i>Cheikh Tidiane WADE^{1*}, Henri Marcel SECK², Mohamadou Moctar Kébé KOUYATE³ et Babacar NDAO⁴</i>	
INNOVATION DANS LES SCIENCES SOCIALES : DES PERSPECTIVES THEORIQUES ENCORE FECONDES.....	487
<i>ALASSANE ISSOUFOU Abdoul-Aziz¹</i>	
MARY SLESSOR, HEROÏNE ECOSSAISE DE L'EVANGELISATION DE L'AFRIQUE VICTORIENNE. 502	
<i>CAMARA Ahmady^{1*} et DAO Sidiki¹</i>	
PRATIQUES D'ADAPTATION ET DE RESILIENCE DES COMMUNAUTES RURALES DU MASSIF DE L'AÏR FACE AUX CONTRAINTES CLIMATIQUES	516
<i>Ouma Kaltoum SIDI TANKO^{1*}, Amina MAIZOUMBOU KUNDA¹ et Awal BABOUSSOUNA¹</i>	
GENRE ET GESTION DES DECHETS MENAGERS A MOUNDOU (TCHAD).....	533
<i>DJIMRABEYE Richard^{1*}, NEDOUMBAYEL Jacquine DJEKOUNLAR² et NODJILEMBAYE Modestine NDJEKILA³</i>	
ENJEUX FONCIERS ET TENSIONS COMMUNAUTAIRES AUTOUR DE L'AIRE DE PATURAGE D'ALKAMARAM DANS LA COMMUNE RURALE DE GUIDIGUIR (ZINDER, NIGER)	546
<i>ZABEIROU Oumarou^{1*} et MALAM SOULEY Bassirou²</i>	
STRATEGIES D'ADAPTATION DES AGRO-PASTEURS FACE A L'INSUFFISANCE DES RESSOURCES PASTORALES DANS LA COMMUNE RURALE DE DOGUERAOUA (NIGER).....	561
<i>ADO MIKO Mahamadou Makana^{1*}, ADO SALIFOU Arifa Moussa², OUSSEINI ISSA Abdou¹ et WAZIRI MATO Maman³</i>	
L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE GENERATIVE ET OPTIMISATION DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS DANS LES UNIVERSITES D'ETAT AU CAMEROUN : DEFIS ET PERSPECTIVES ...	576
<i>BISSOHONG Lydienne Charlie^{1*} et MBETE MEFIRE Mouhamed²</i>	

IMPACT DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LA DISTRIBUTION DES AIRES FAVORABLES A KHAYA SENEGALENSIS AU TCHAD AUX HORIZONS 2050 ET 2070	592
<i>Ali Mbodou LANGA^{1*}, Elie Antoine PADONOU², Ghislain Comlan AKABASSI³, Bokon Alexis AKAKPO⁴ et Achilles Ephrem ASSOGBADJO⁵</i>	
OPPORTUNITE ET RISQUES DE LA MOTOTAXI AU 7ème ARRONDISSEMENT DE N'DJAMENA (TCHAD)	609
<i>ADOUM IDRIS Mahadjir^{1*} et DJIALLADE Nodjiam Benoit²</i>	
CLINIQUES MOBILES ET CONTRAINTES D'ACCES AUX SOINS DANS LES ZONES TOUCHEES PAR LES ATTAQUES DES GROUPES ARMES AU NIGER.....	619
<i>SOULEY ISSOUFOU Mamane Sani¹</i>	
GOVERNANCE ÉDUCATIVE ET FIDÉLISATION DES ENSEIGNANTS DU SECONDAIRE EN MILIEU RURAL : RÔLE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DÉCENTRALISÉES.....	633
<i>MBETE MEFIRE Mouhamed¹</i>	
PETITE IRRIGATION EN MILIEU PERI-URBAIN : ÉTUDE DES PRATIQUES, CONTRAINTES ET OPPORTUNITES DANS LA VALLEE DE TADDIS (TAHOUA, NIGER)	654
<i>ZAKARYA IDI Mahamadou^{1*}, RABE Mahamane Moctar², MAMAN Issoufou³, WAZIRI MATO Maman³, LAWALI GANAHI Idriissa⁴ et ABDOULAYE SOUMAILA Almoustapha⁴</i>	
ANALYSE DE LA DISPONIBILITE ALIMENTAIRE DANS LE DEPARTEMENT DE MAGARIA (REGION DE ZINDER, NIGER)	671
<i>ABDOU SANI Mountaka^{1*}, IDI MAHAMAN Hassane², SOULEY Kabirou³ et WAZIRI MATO Maman⁴</i>	

SÉCHERESSE AU SAHEL ET MIGRATIONS DE COMMUNAUTÉS BOZO EN CÔTE D'IVOIRE : LE CAS DE GOHITAFLA ET DE BOUAFLÉ (1968-2011)

N'founoum Parfait Sidoine KOUAME¹

1. Université Peleforo GON COULIBALY (Côte d'Ivoire)
Correspondant courriel : kouamesidoine23@yahoo.fr

Résumé

Cette étude est une contribution à l'histoire des migrations contemporaines liées aux problèmes environnementaux en Afrique en général, et en particulier en Côte d'Ivoire. L'exemple des migrations des Bozo, communauté ethnique originaire du Sahel, en direction des localités de Gohitafla et de Bouaflé, en raison des grandes périodes de sécheresse observées à la fin des années 1960 et le début des années 1970, illustre bien ce fait. Cette immigration de communautés bozo dans ces deux localités du Centre-ouest ivoirien, va bouleverser le climat social dans ces régions d'accueil. Ainsi, cette étude vise à analyser le climat social dans ces régions à la suite de l'arrivée massive de cette communauté de pêcheurs professionnels. Pour ce faire, l'étude s'appuie sur la mobilisation et l'exploitation de sources orales, de sources écrites et de données bibliographiques. A partir de cette démarche, l'étude révèle que la politique d'ouverture de l'Etat de Côte d'Ivoire et l'opération d'aménagement de la Vallée du Bandama, avec surtout la création du lac de Kossou ont favorisé l'immigration des communautés bozo dans les localités de Gohitafla et de Bouaflé. A leur arrivée dans ces localités, ils y trouvent des communautés ethniques déjà installées. D'une difficile installation au début, les Bozo parvinrent à s'établir dans ces localités. Les relations entre ces immigrants et les autres communautés ethniques se caractérisèrent par des alliances matrimoniales, et des tensions liées à l'exploitation des ressources halieutiques et aux préjugés à l'égard de ces immigrants.

Mots-clés : Bouaflé, Bozo, Gohitafla, migrations, sécheresse

DROUGHT IN THE SAHEL AND MIGRATION OF BOZO COMMUNITIES IN IVORY COAST: THE CASE OF GOHITAFLA AND BOUAFLE (1968-2011)

Abstract

This study contributes to the history of contemporary migrations linked to environmental problems in Africa in general, and in Côte d'Ivoire in particular. The example of the migrations of the Bozo, an ethnic community originating from the Sahel, towards the towns of Gohitafla and Bouaflé, due to the severe droughts of the late 1960s and early 1970s, clearly illustrates this phenomenon. These migrations of

Bozo community to these two towns in central-western Côte d'Ivoire profoundly altered the social climate in these host regions. Therefore, this study aims to analyze the social climate in these regions following the massive arrival of this community of professional fishermen. To this end, the study draws upon oral histories, written sources, and bibliographic data. Based on this approach, the study reveals that the Ivorian government's open-door policy and the development of the Bandama Valley, particularly the creation of Lake Kossou, facilitated the migration of Bozo communities to the localities of Gohitafla and Bouaflé. Upon their arrival, they found established ethnic communities. Despite initial difficulties, the Bozo eventually settled in these areas. Relations between these immigrants and the other ethnic communities were characterized by marriage alliances and tensions related to the exploitation of fishing resources and prejudices against these immigrants.

Keywords : Bouaflé, Bozo, Gohitafla, migrations, drought

Introduction

La Côte d'Ivoire est un pays situé en Afrique de l'Ouest, et est considérée comme l'un des poumons économiques de cet espace du continent africain. Qualifiée de terre de convergence et d'accueil par certains spécialistes du peuplement, en raison du fait qu'elle est témoin depuis la période précoloniale de l'arrivée de vagues d'immigrants, la Côte d'Ivoire continue à être un vaste champ d'immigrations de nos jours. Parmi ces migrations contemporaines, l'on compte des migrations de communautés de pêcheurs bozo. Certes, la présence des Bozo en Côte d'Ivoire n'est pas récente, mais elle s'est intensifiée vers la fin des années 1960 et le début des années 1970, période correspondant aux épisodes de grande sécheresse dans les régions du Sahel. Dans ce contexte de crise climatique, des pêcheurs bozo ont immigré en Côte d'Ivoire, et se sont installés dans plusieurs localités dont Gohitafla et Bouaflé. Le département actuel de Gohitafla fait limite au nord avec le département de Kounahiri, à l'ouest avec le département de Zuénoula, au sud avec celui de Bouaflé, et à l'est avec le département de Béoumi et le Lac Kossou. Quant au département actuel de Bouaflé, il est limité au nord par les départements de Zuénoula, Béoumi et Sakassou, à l'ouest par les départements de Daloa et d'Issia, au sud par le département de Sinfra, et à l'est par le département de Tiébissou et le district de Yamoussoukro.

Avec l'arrivée massive des Bozo dans ces localités, les rapports entre les communautés locales de ces localités d'accueil et ceux-ci vont être redéfinis, surtout avec les épisodes de crises sociopolitiques des années 2000 ayant secoué la Côte d'Ivoire, et ayant pris relativement fin en 2011, avec la relance économique du pays. Cela dit, comment les périodes de grande sécheresse enregistrées dans le Sahel vers la fin des années 1960 et le début des années 1970 ont-elles façonné les dynamiques migratoires des communautés bozo en Côte d'Ivoire, notamment dans les localités de Gohitafla et de

Bouaflé, et comment la cohabitation entre ces immigrants bozo et les communautés présentes dans ces deux localités se caractérisa-t-elle ? L'objectif de cette étude est donc d'analyser les dynamiques migratoires des Bozo dans les localités de Bouaflé et de Gohitafla, à la suite des épisodes de sécheresse dans le Sahel au début des années 1960 et le début des années 1970.

Pour atteindre cet objectif, l'étude s'appuie à la fois sur la collecte d'informations écrites et de témoignages oraux. Les informations écrites ont été recueillies dans des centres de documentation, à savoir la bibliothèque du Centre de Recherche et d'Action pour la Paix (CERAP) et la bibliothèque ex-FLASH de l'Université Félix Houphouët-Boigny, toutes deux sises dans la commune de Cocody, à Abidjan. La collecte des témoignages oraux s'est effectuée dans les localités de Gohitafla et de Bouaflé à travers des entretiens individuels au moyen d'un guide d'entretien. L'ensemble de ces informations ont fait l'objet d'exploitation et de recoupement afin d'en tirer le substrat scientifique, essentiel à notre argumentation.

Au sortir de cette démarche, notre analyse se structure en trois principaux axes. Le premier axe présente les communautés ethniques des localités de Gohitafla et de Bouaflé avant la forte affluence des Bozo dans ces localités. Le second axe analyse l'installation proprement dite des Bozo dans ces deux localités. Quant au troisième et dernier axe, il examine les relations entre ces populations bozo et les populations trouvées sur place dans ces deux localités.

Carte : Les localités de Bouaflé et de Gohitafla en Côte d'Ivoire



1. Les communautés ethniques présentes dans les localités de Gohitafla et de Bouaflé avant l'immigration massive des Bozo

A l'instar de la plupart des localités de la Côte d'Ivoire, les localités de Gohitafla et de Bouaflé abritaient des communautés autochtones et des communautés allochtones.

1.1. Les communautés ethniques autochtones de Gohitafla et de Bouaflé

1.1.1. Les communautés ethniques autochtones de Gohitafla

En dehors du fond de culture néolithique attesté par la présence de pierres taillées issues des fouilles archéologiques dans la localité de Gohitafla, les communautés ethniques considérées comme autochtones de Gohitafla sont les Wan et les Gouro. Comme le rappelle K. R. Allou (2015, p. 52), la *Rift Valley* ou la région de l'Omo est la région du monde où l'humanité en général est la plus anciennement attestée. Cela signifie que l'origine lointaine des Wan se situe dans cette région. Des travaux des linguistes, il ressort que les Wan font partie du groupe des Mandé-sud. Alors que S-P. Ekanza (2006, p. 25) évoque qu'en Côte d'Ivoire, les traditions orales s'accordent à reconnaître une origine septentrionale aux Mandé-sud. C'est dire que bien avant l'installation des Wan dans la localité de Gohitafla, ils étaient installés dans le nord de l'actuelle Côte d'Ivoire. Et selon les auteurs du Mémorial de la Côte d'Ivoire, cette présence dans le nord ivoirien remonterait à 300 ou 400 ans de notre ère (Diabaté et *al*, 1987, p. 86). Ainsi, les Wan peuvent être comptés parmi les premiers habitants de Côte d'Ivoire.

Dans cette région, les Wan ont cohabité avec des communautés ethniques d'origine malinké, notamment des Dosso. Cependant, ces relations furent caractérisées par des rapports de dominants-dominés. Tandis que certaines familles wan, notamment les Bomisso, restaient définitivement dans ce climat sociopolitique, d'autres par contre, sous la pression des Dosso, se déplacèrent dans le Centre-ouest de l'actuelle Côte d'Ivoire, pour s'établirent dans la localité de Gohitafla. Cette thèse est corroborée dans le rapport du Lieutenant Schiffer qui dit : « L'exode des Wan du Soudan coïncide avec celui des Dosso de Mankono, mais des rivalités d'intérêt ont fait alors éclater une guerre entre eux et les furent refouler au Sud du Bélé (Béré), deux journées de marche plus au Sud de leur village actuels »¹⁴.

D'une manière générale, tout comme les Wan, l'origine lointaine des Gouro se localise dans la région de la *Rift Valley*. Ayant participé à la même vague de migration de la grande famille Mandé, transitant par la région du Lac Tchad, ceux-ci se sont retrouvés

¹⁴ IEE104-2, Rapport de Monsieur le lieutenant Schiffer sur la tournée exécutée dans les pays Sia, Mona, Nouas et Lôs du 4 Septembre au 11 Octobre 1901

dans le Manding, avant de migrer dans la région du nord-ouest de la Côte d'Ivoire à la suite de la désagrégation de l'Empire du Mali au XVI^e siècle. Plus tard sous la pression militaire des guerriers malinké, notamment des familles Diomandé, Kamara, des Gouro se sont déplacés en direction du Sud, pour s'établir dans le Centre-Ouest de l'actuelle Côte d'Ivoire. Les auteurs du *Mémorial de la Côte d'Ivoire* le confirment par ces propos :

Les Gouro, dont les ancêtres vivaient dans la région de Koro, au sud d'Odienné, sont incontestablement originaires du Nord-Est. Ils ont été soumis aux mêmes pressions malinkés que leurs anciens voisins Toura et Yacouba et astreints aux mêmes migrations.

Dès le XVII^e siècle, ils marchent vers la forêt du Sud-est, expulsent les Mona de leur habitat d'abord situé à l'Ouest de la Marahoué, entre Zuénoula et Vavoua. Ils se déploient ensuite jusqu'à l'est du Bandama, d'où ils sont chassés au XVIII^e siècle lors de la mise en place des Baoulé. (H. Diabaté et al, 1987, p. 86)

De manière spécifique, en ce qui concerne les migrations des Gouro à Gohitafla, des travaux de B. I. E. Irié (2025, p. 37-38), il ressort trois origines des Gouro de Gohitafla à savoir le pays bété, le pays yacouba et le pays malinké, précisément Séguéla. Relativement aux motifs de déplacement des Gouro en direction de Gohitafla, deux raisons sont évoquées. En effet, tandis que certaines familles y ont immigré à la recherche de sécurité, à la suite des conflits entre Gouro, Yacouba et Toura, d'autres y ont immigré pour des questions économiques, notamment à la recherche de terres cultivables.

Dans les premiers temps, selon B. I. E. Irié (2025, p. 40), les Gouro se sont installés de manière pacifique ; chose compréhensible dans la mesure où ces deux entités ethniques sont apparentées culturellement. Mais, plus tard, pour des questions d'exploitation de terres, ces deux communautés ethniques entrèrent en conflit.

1.1.2. Les communautés ethniques autochtones de Bouaflé

Tout comme Gohitafla, la localité de Bouaflé est un vaste espace de présence de culture du néolithique attestée par la découverte de hache polie, de fragments de céramique issus de sondages archéologiques (2D Consulting Afrique, 2015, p. 17). Sur ce peuplement ancien se sont greffés des Wan, des Gouro et des Yaouré (Yowlè). Ces communautés ethniques sont considérées comme étant des communautés autochtones de cette localité du Centre-ouest ivoirien.

Les Yaouré sont le « fruit d'un brassage culturel progressif de populations d'origine mandé-sud à savoir des Namanlé et des Gouro, et de populations d'extraction akan essentiellement des Baoulé, sur un fond d'occupants inconnus de l'époque

néolithique » (N. P. S. Kouamé, 2019, p. 251). Ce peuple métissé est en général divisé en deux entités à savoir les Yaouré-Namanlé d'extraction mandé-sud et les Yaouré-*n wan yo* ou Yaouré-baoulé d'extraction akan. Les Yaouré sont donc à cheval entre la civilisation akan, notamment baoulé et la civilisation mandé-sud.

Les Bouavéré, sous-groupe gouro de la localité de Bouaflé, ont suivi les vagues de migrations gouro du XVI^e siècle. Selon les travaux de B. J. Zamblé (1982, p. 32), leur origine remonte au pays sian (bété) et ont immigré à Bouaflé, en raison de tensions récurrentes entre eux et des sous-groupes gouro voisins à savoir les Ngoï, les Gonan, les Gola, les Progouli, etc. Cela signifie que les Bouavéré ont immigré à Bouaflé pour des raisons sécuritaires.

1.2. Les autres communautés ethniques présentes dans les deux localités

De nombreuses autres communautés ethniques sont présentes dans les localités de Gohitafla et de Bouaflé. Toutefois, l'on note dans ces localités, une forte présence de communautés malinké, sénoufo, Baoulé Ayaou et de populations mossies. Selon H. Diabaté et *al* (1987, pp. 75-76), les Malinké font partie de la deuxième vague migratoire des Mandé au milieu du XVI^e siècle. Leur arrivée en actuelle Côte d'Ivoire s'inscrit dans le contexte de la désagrégation de l'Empire du Mali. Leur première installation se situe dans l'actuelle région du Worodougou, pour des raisons économiques, notamment le commerce de la noix de cola. De cette région, certains d'entre eux immigrèrent dans la région du Centre-Ouest. C'est dans cet élan de mouvements que des Malinké s'installèrent dans les localités de Gohitafla et de Bouaflé. Dans ses travaux par exemple, B. I. E. Irié (2025, p. 43) raconte les premières installations des Malinké à Gohitafla :

La première famille à s'installer dans la localité hormis les marabouts qui étaient définitivement installés dans la localité est la famille Bamba, en raison de l'abondance des produits. Ils servaient de guide pour les autres commerçants, et étaient considérés aussi comme des tuteurs du fait que des commerçants pouvaient passer des nuits chez eux. C'est ainsi que les familles Cissé et Bakayoko se sont installées suivies par la famille Traoré.

De ces propos, il ressort tout d'abord que les premières populations malinké à s'installer à Gohitafla étaient de profession malinké. Ensuite, ces propos montrent que les autres vagues d'immigrants malinké qui s'installèrent par la suite, furent motivés par des raisons commerciales. Et enfin, la présence antérieure des marabouts a contribué à l'établissement définitif, voire à une intégration de ces vagues d'immigrants.

De manière générale, l'origine des Sénoufo fait l'objet de polémique. Certains auteurs évoquent une origine mythologique des Sénoufo, faisant descendre en fait, leur ancêtre du ciel. Par exemple, M. Delafosse (1909, p. 19) écrit : « Une légende qui m'a été racontée par les anciens de Korhogo-Siéna du Centre dit que le premier ancêtre des Siéna a été créé par Dieu dans le pays actuel des Siéna ». D'autres auteurs par contre, tels que H. Diabaté et *al* (1987, p. 71) font mention d'une origine migratoire, situant leur origine primitive au Mali. Les Sénoufo auraient donc immigré en actuelle Côte d'Ivoire à la recherche de terres fertiles. « Par vagues successives, ils ont occupé l'espace de façon grossière (l'actuelle Odienné, Toubra, Séguéla, Mankono, Bouaké, Prikro et Bouna » (B. I. E. Irié, 2025, p. 45). Ainsi, les Sénoufo étaient présents dans le Nord-Est, le Centre, le Nord-Ouest et le Nord de l'actuelle Côte d'Ivoire. Ils étaient donc présents dans les espaces de peuplement actuels des Gouro bien avant l'arrivée de ces derniers. Leur départ de ces régions s'inscrit dans le contexte des migrations des peuples conquérants en direction du Centre-ouest de la Côte d'Ivoire à partir du XVI^e jusqu'au XVIII^e siècle. En effet, à la suite de la pression militaire des Malinké au XVI^e siècle, le peuplement mandé-sud des régions de l'Ouest et Nord-ouest de l'actuelle Côte d'Ivoire fut bouleversé. Des Gouro se déplacèrent en direction du Centre-ouest, et chassèrent des populations qui y étaient installées, dont des Sénoufo. Cette région d'accueil des Gouro fut à nouveau témoin au XVIII^e siècle, de l'arrivée des conquérants baoulé, créant la psychose entre les communautés ethniques présentes, et perturbant le peuplement de cette région, en ce sens que pour des raisons de sécurité également, de nombreuses communautés ethniques ont dû être contraintes d'émigrer vers d'autres contrées.

Par ailleurs, suite au vent d'accalmie qui souffla à nouveau après la mise en place des Baoulé conquérants dans leur espace de peuplement, des Sénoufo revinrent dans la région du Centre et Centre-ouest de l'actuelle Côte d'Ivoire, pour des raisons de subsistance, en l'occurrence d'exploitation de terres fertiles. Dans ses travaux, B. I. E. Irié (2025, p. 46) le souligne quand il dit que les familles sénoufo installées à Gohitafla pour des raisons agricoles, appartiennent aux sous-groupes nafara et tiembara, et que leur installation s'est faite à la suite de don de présents aux Gouro autochtones.

Les Ayaou sont un sous-groupe baoulé. Leur arrivée dans la localité de Bouaflé se fit en deux grandes phases. La première phase se situe au XVIII^e siècle, et trouve ses origines dans des conflits entre eux et d'autres sous-groupes baoulé. K. R. Allou (2015, p. 485) donne des détails sur ces conflits :

Les Ayaou ont eu des mésententes avec les Asandrè au sujet du contrôle des pêcheries dans la rivière Blèlè. Au cours d'une altercation, Bokesse le chef des Asandrè est tué. Les Ayaou au moment de l'exode, faisaient partie de l'aile droite de l'armée de la reine Abraha Pokou. Or dans le Walèbo, ils perdront cette position privilégiée auprès de la reine Akua Boni. En effet, il y avait une

lutte sourde des différents groupes pour être les plus proches de la reine. Les Ayaou n'acceptaient pas que leur place auprès de la reine soit mis en mal par les Asandrè, les nouveaux venus.

Ainsi, ces propos de l'auteur montrent que c'est en raison de la frustration qu'ils vécurent dans le Walèbo, que certaines familles ayaou immigrèrent dans la localité actuelle de Bouaflé au XVIII^e siècle. D'autres familles par contre restèrent dans le Walèbo, sans doute en raison de l'opposition de la reine Akoua Boni à leur exode.

La seconde phase de l'immigration des Ayaou à Bouaflé s'inscrit dans le contexte de l'aménagement de la Vallée du Bandama à la fin des années 1960 et début des années 1970, sur lequel nous reviendrons dans les lignes plus bas. A la faveur de cet aménagement, de nombreuses familles ayaou quittèrent l'actuel département de Sakassou pour immigrer à Bouaflé.

Quant aux populations mossies, elles s'installèrent surtout dans la localité de Bouaflé. Leur arrivée dans cette localité s'inscrit dans le contexte de la mise en œuvre du programme d'action économique et sociale¹⁵ élaboré le 27 avril 1931 (J.-N. Loucou, 2016, p. 148). En effet, dans le souci de résoudre le problème de la main d'œuvre pour la réalisation du programme susmentionné, François Reste, gouverneur de la colonie de Côte d'Ivoire, fit recruter de la main d'œuvre en actuel Burkina-Faso. Ces populations quittèrent les cercles de Koudougou, Tenkodogo, Ouagadougou, Kaya, Bobo Dioulasso, Goua, Dedougou, en direction de la colonie de Côte d'Ivoire, notamment dans le cercle des Gouro. Dans cette dynamique, des populations mossies furent installées à Bouaflé au début des années 1930, dans des villages dénommés de « villages de colonisation voltaïque », à savoir Koudougou, Koupela, Garango et Tenkodogo.

C'est dans ce tableau de peuplement composite dressé que des communautés bozo de certaines régions du Sahel firent leur entrée dans les localités de Gohitafla et de Bouaflé.

2. L'installation de communautés bozo à Gohitafla et Bouaflé

Faire le film d'installation des Bozo dans les localités de Gohitafla et de Bouaflé revient à montrer les origines de ces communautés ethniques, et à exposer le processus de migration et d'implantation de celles-ci.

2.1. Origines des Bozo

La mémoire collective retient que les Bozo viennent des actuels pays du Mali, Burkina-Faso et Guinée. Toutefois, parlant de leur origine lointaine, J. Daget (1949, p. 15) écrit

¹⁵ Ce programme fut fondé sur l'intensification de la production agricole, le perfectionnement de l'outillage, le développement des voies de communication, le développement de l'enseignement primaire et de l'enseignement professionnel, y compris l'assistance médicale indigène (AMI).

que l'origine des Bozo reste obscure. Pour notre part, le fait que la langue bozo soit classée dans la grande famille linguistique nigéro-congolaise, notamment parmi les langues mandé-nord, montre que l'origine lointaine des Bozo se localiserait également la région de la *Rift Valley* ou de l'Omo.

De cette vaste région, les groupes Mandé ont transité par la région du Lac Tchad. En fait, comme le rappelle K. R. Allou (2015, p. 53), « des routes reliaient la région du Lac Tchad à la Vallée du Nil ». A partir de cette région du Lac Tchad, épiscentre culturel des langues parlées en Afrique occidentale, les Mandé se seraient déplacés au début du deuxième millénaire avant notre ère pour s'établir dans leur espace géographique actuel, s'étendant du Sénégal au Nigéria et de la zone Sahélienne à la forêt (G. Gonnin et K. R. Allou, 2006, p. 52).

En outre, G. Gonnin (1986, p. 106) note dans ses travaux que c'est sans doute en 1600 avant notre ère que les groupes de langues mandé occidentales et orientales comprenant des Soudanais et forestiers auraient divergé, et qu'ils se seraient scindé en deux branches Nord et Sud avant notre ère. Tandis que la branche sud se localise dans la forêt du Libéria et de la Côte d'Ivoire, et se compose des langues mandé-sud présentes en Côte d'Ivoire, la branche nord dont font partie les Samogho, les Bisa, les Bozo, etc. se localisent dans la savane, notamment dans les régions du Burkina-Faso du Mali.

Relativement aux Bozo, nous pensons qu'étant traditionnellement de grands pêcheurs, c'est sans doute en suivant le long du fleuve Niger qu'ils se seraient retrouvés dans les régions de Mopti, Djenné, Ségou et Tombouctou. Selon les travaux de J. Daget (1949, p. 16), la présence des Bozo dans ces régions est antérieure au IX^e siècle. De ces régions du Delta Niger, des Bozo se sont dirigés massivement dans plusieurs directions dont la Côte d'Ivoire, notamment dans les localités de Gohitafla et de Bouaflé, vers la fin des années 1960 et le début des années 1970.

2.2. Migrations et implantation des communautés bozo dans les localités de Gohitafla et de Bouaflé

Les migrations des Bozo en Côte d'Ivoire, notamment dans les localités de Gohitafla et de Bouaflé, s'inscrivent dans le contexte des politiques de développement de l'Etat ivoirien au lendemain de l'accession à l'indépendance.

2.2.1. La Politique d'ouverture des frontières et les projets d'aménagement, fondements des migrations des Bozo à Gohitafla et Bouaflé

A l'époque coloniale, dans l'exécution de la politique économique de la colonie de Côte d'Ivoire, l'administration coloniale mit en place successivement, la politique

coercitive¹⁶ et la politique de volontariat¹⁷ pour la mise en valeur de la colonie, et répondre aux besoins de la métropole. Toutefois, au lendemain des indépendances vers la fin des années 1950 et au début des années 1960, à l'instar des Etats africains nouvellement indépendants qui décidèrent de mettre un point d'honneur sur l'intégration régionale, l'Etat ivoirien opta pour le libéralisme économique comme politique économique.

Cette politique fut fondée sur une ouverture des frontières. A cet effet, la Côte d'Ivoire s'engagea dans la coopération régionale, en signant des accords multilatéraux, par une adhésion à des organisations sous régionales, notamment le Conseil de l'Entente, la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO), la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union Economique Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). La majorité de ces accords prône la libre circulation des personnes et des biens. Cette politique économique ne pouvait qu'inciter les Bozo dont le mode de vie fut bouleversé par les périodes de sécheresse, à immigrer en Côte d'Ivoire.

Toujours dans ce climat d'accession de la Côte d'Ivoire à l'indépendance, les nouvelles autorités gouvernementales ivoiriennes avec à leur tête le Président Félix Houphouët-Boigny se donnèrent pour mission, le développement socioéconomique de toute la Côte d'Ivoire. Alors que de 1960 à 1968, « les réalisations entreprises au cours de cette période tendent à renforcer le poids économique déjà important d'Abidjan et de la région Sud-Est articulée autour de la capitale » (G. Sournia, 2003, p. 125). Cette situation renforçait les disparités socioéconomiques entre les régions. Pourtant de nombreuses régions ivoiriennes bénéficiaient de potentialités naturelles pouvant propulser leur développement socioéconomique.

Pour joindre l'acte à la parole, les autorités gouvernementales décidèrent de mener des opérations d'aménagement des régions. Ces travaux d'aménagement furent confiés à la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Action Régionale (DATAR) créée en 1973. Sous la tutelle du Ministère du Plan, le DATAR créa l'Autorité pour l'Aménagement de la Région du Sud-Ouest (ARSO) et l'Autorité pour l'Aménagement de la Vallée du Bandama (AVB). Ces sociétés d'Etat mises en place en 1969 étaient

¹⁶ Dans les années 1920, face à l'insuffisance de la main d'œuvre pour la mise en valeur de la colonie de Côte d'Ivoire, l'administration coloniale jugea de s'appuyer sur les populations des régions savaniques du Nord de la colonie. Malheureusement, cette main d'œuvre étant insuffisante pour répondre aux objectifs économiques de l'administration coloniale, la mesure trouvée pour juguler définitivement ce problème fut le recours à une main d'œuvre immigrée originaires d'autres colonies voisines, notamment le Soudan français et la Haute Volta. Ainsi, à partir des années 1930, des populations d'origine voltaïque furent transférées, voire déportées de ces régions septentrionales à la colonie de Côte d'Ivoire sous le gouvernorat de François Reste, pour répondre au besoin de main d'œuvre.

¹⁷ Suite à l'abolition du travail forcé en 1946, l'on note une réduction de la main d'œuvre pour la continuité de la mise en valeur de la colonie de Côte d'Ivoire. Face à cette situation, l'administration coloniale opta pour le volontariat avec la création du Syndicat Interprofessionnel pour l'Acheminement de la Main d'œuvre (SIAMO), de l'Office de Main d'Œuvre de Côte d'Ivoire (OMOCI) et de l'Office de la main d'œuvre voltaïque, dont le rôle était de pourvoir la colonie en main d'œuvre.

chargées d'assurer la programmation, la coordination et le contrôle de l'exécution du programme d'aménagement. De façon concrète, « l'ARSO avait pour objectifs majeurs de désenclaver la région du Sud-Ouest du pays autour de la nouvelle ville portuaire de San Pedro, de mettre en valeur les potentialités du sol et du sous-sol et d'initier le peuplement du vide démographique de la région » (L. Tia et M. Touré, 2016, p. 19). Quant à l'Autorité pour l'aménagement de la Vallée du Bandama (AVB), elle « avait pour mission d'élaborer une stratégie de développement régional suite à l'aménagement des eaux de la vallée du Bandama » (K. R. Oura et al, 2019, p. 86). C'est d'ailleurs, dans l'atteinte des missions de l'AVB que le barrage hydroélectrique de Kossou fut construit. La construction de cette infrastructure s'inscrit également dans la vision d'indépendance énergétique prônée par les autorités gouvernementales ivoiriennes à partir de 1962.

La construction du barrage hydroélectrique de Kossou sur le Bandama, le plus grand fleuve de Côte d'Ivoire, qui débuta en 1969, engendra la formation d'un lac artificiel. Le fait que dans ses travaux, V. Lassailly-Jacob (1982, p. 45) note que « le lac de retenue inonde environ 1000 km² de terres, forestières au sud, savaniques au nord, occupées par une population de 75 000 paysans d'ethnie baoulé », atteste effectivement de l'immensité de cette étendue d'eau. Ainsi, sans doute que des Bozo parcouraient auparavant des bras du Bandama, mais la création du lac va favoriser une forte immigration de cette communauté de pêcheurs dans les localités de Bouaflé et de Gohitafla.

2.2.2. L'implantation des Bozo à Gohitafla et à Bouaflé

La pêche étant la principale activité des Bozo, il est possible que ceux-ci fréquentaient déjà des cours d'eau de l'actuelle Côte d'Ivoire depuis des siècles. Toutefois, la mémoire collective retient que c'est surtout à partir de la fin des années 1960 et le début des années 1970, que l'on note une présence massive de ces communautés de pêcheurs en Côte d'Ivoire, notamment dans les localités de Bouaflé et Gohitafla. En effet, face aux conséquences désastreuses des différentes périodes de sécheresse dans le Sahel, notamment dans le Delta central du Niger, principal foyer de production halieutique du Mali, et également, zone de peuplement des communautés bozo dont les revenus reposent principalement sur l'activité de pêche, les Bozo ne pouvaient que quitter leurs territoires traditionnels de pêche, à la recherche d'autres régions où ils pouvaient continuer à mener leur activité existentielle, comme la Côte d'Ivoire où le système lagunaire fluvial est si dense. Et la création du lac à la suite de la construction du barrage hydroélectrique de Kossou ne pouvait qu'accentuer l'immigration massive de communautés bozo à Bouaflé et Gohitafla, ces deux localités riveraines du lac de Kossou. C'est ce que rappellent des sources collectées en ces mots : « Nous avons

effectué le déplacement jusqu'ici à cause de la création du lac Kossou car le lac était riche en poisson, notamment en capitaine »¹⁸.

Cependant, l'installation de ces immigrants bozo dans ces deux localités du Centre-ouest ivoirien n'a pas été facile. En effet, aux premières heures, l'installation de ces pêcheurs professionnels dans ces localités trouva l'opposition des communautés déjà présentes, en particulier celles des Baoulé. Cette opposition s'explique par l'insuffisance de terres agricoles cultivables. En fait, dans le cadre du programme de l'AVB et de la construction du barrage hydroélectrique de Kossou, de nombreuses populations, essentiellement d'ethnie baoulé, ont été déplacées et installées par le gouvernement ivoirien dans l'actuelle région de la Marahoué, notamment dans les localités de Bouaflé et de Gohitafla.

A l'installation de ces populations déplacées, selon les travaux de V. Lassailly-Jacob (1982, p. 46), il a été attribué un bloc de 150 ha pour 30 familles librement volontaires, recevant chacune une exploitation de 5 ha. Il était nécessaire d'attribuer ces parcelles de terre aux populations déplacées, car « la création du lac a entraîné l'inondation de 201 400 ha de forêt, savanes, plantations et villages et de près de 20 000 ha de plantations de café et de cacao » (2D Consulting, 2018, p. 335). Toutefois, dans les conditions d'attribution de ces parcelles de terre, ces familles devaient cultiver des cultures de rente traditionnelle, notamment des caféiers et cacaoyers. Non satisfaits de ce système de production agricole imposé, V. Lassailly-Jacob (1982, p. 47) écrit que les « volontaires » tout en adhérant de bon gré au programme étatique proposé restèrent toutefois de fervents adeptes du système de production traditionnel. De ce fait, de manière clandestine, ces familles cultivaient l'igname et le riz pour la consommation, surtout que ces deux mets étaient les plus appréciés de ces communautés baoulé.

Ayant découvert la supercherie de ces familles déplacées et relocalisées, les responsables du programme retirèrent une partie des blocs à ces familles, et la redistribuèrent à une main d'œuvre salariée villageoise, pour continuer son programme d'intensification de cultures de rente. Face à cette réduction de terres agricoles, de nombreux membres des communautés baoulé relocalisées n'ont trouvé d'autre choix que de se tourner vers l'activité de pêche, d'autant plus que cette activité était encouragée par les responsables du programme de l'AVB. La présence des communautés bozo dans les localités de Gohitafla et de Bouaflé constituait de ce fait une gêne pour ces Baoulés convertis en pêcheurs, car ces derniers considéraient que la présence de cette communauté de pêcheurs immigrants entraînerait la baisse de leurs revenus. Des sources collectées le soulignent par ces propos : « Lorsque les Bozo sont

¹⁸ D'après Fahaba Diallo, Chef de la communauté bozo, entretien individuel à Gohitafla sur l'arrivée des Bozo dans la localité de Gohitafla, le 05/01/2025 à Gohitafla

quittés chez eux pour venir s'installer ici à Bouaflé, les parents ne voulaient pas de leur présence »¹⁹.

Face à cette situation, les autorités gouvernementales intervinrent pour calmer les tensions, et faire accepter la présence et l'installation des immigrants bozo, aux communautés locales, en particulier les Baoulé. C'est ce que rappellent des sources collectées : « Au cours de l'installation des Bozo, ils ont eu des litiges avec les Baoulés. Le litige s'est déroulé en deux étapes, et ils ont fini par s'installer par le biais de l'armée »²⁰. A la suite de l'intervention du gouvernement, les Gouro sont intervenus également par la médiation. Des sources collectées le confirment par ce propos : « Nous nous sommes installés pacifiquement par le biais des Gouro. Mais, l'installation première s'est faite brutalement, car nous avons été chassés à deux reprises par les Baoulé, car ils disaient que le lac leur appartenait, et que c'était à cause d'eux que le lac a été créé »²¹.

Grâce à ces médiations, les populations baoulé non favorables au début de la présence des immigrants bozo, finirent par accepter leur présence. En fait, cette acceptation s'explique par deux raisons. La première, c'est que certains pêcheurs baoulé n'étant pas doués dans l'activité de pêche, trouvèrent la présence des Bozo, une occasion de s'améliorer dans les techniques de pêche. La seconde raison, c'est le fait qu'attirés par la rentabilité du café et du cacao, d'autres pêcheurs baoulé nouvellement formés et réinstallés, préférèrent abandonner leur nouvelle vocation, et retourner vers la production agricole.

Cette acceptation de l'installation des premiers immigrants bozo par les communautés baoulé occasionna l'arrivée d'autres vagues migratoires de ces pêcheurs professionnels dans les localités de Gohitafla et de Bouaflé. Par exemple à Gohitafla, des sources collectées²² notent que c'est le chef de Brodoufla qui installa les premières familles bozo dont celle de Fahaba Ibrahima autour du lac Kossou en 1972. A la suite de l'installation des premières familles, suivirent d'autres vagues d'immigrants qui sont celles des groupes de Fahaba Diallo, Biadaga, Bagnan, Ahmadou Billa, Alassane, Vamory Tchêgbê, Soulé, Affo. Notons que ces immigrants de pêcheurs étrangers ne quittèrent pas tous, directement le Mali, pour se diriger dans les régions de Gohitafla et de Bouaflé. En effet, du Mali, certains s'étaient d'abord installés dans d'autres localités ivoiriennes, certainement près de cours d'eau, pour mener l'activité de pêche, avant de faire mouvement vers les localités de Gohitafla et Bouaflé, pour s'y installer. C'est d'ailleurs, ce que rappellent des sources collectées par ce propos : « J'étais déjà installé à Dabou, et mon frère Fahaba Ibrahima qui s'était installé ici à Gohitafla avec sa

¹⁹ D'après N'guessan Kouassi Dorgelès, 39 ans, membre du bureau de la jeunesse de Diacohou, entretien individuel sur l'installation des Bozo à Bouaflé, le 09/01/2025 à Bouaflé

²⁰ D'après Tah Bi Trayé, 81 ans, planteur, entretien individuel sur l'installation des Bozo, le 06/01/2025 à Gohitafla

²¹ D'après Fahaba Diallo, *Op. cit.*

²² D'après Fahaba Diallo, *Op. cit.*

famille, m'a fait appel huit ans plus tard, pour que je vienne auprès de lui, pour pêcher. C'est dans ce cadre que je suis venu m'installer également à Gohitafla »²³.

Dans les faits, l'immigrant bozo qui désirait s'installer autour du lac, remettait un présent, au chef de la communauté tutrice, et cela, par l'intermédiaire d'un membre de la communauté bozo déjà établi. Cela représentait une sorte de pacte d'installation. A Gohitafla par exemple, la mémoire collective retient que c'est le chef du village gouro de Brodoufla qui autorisait l'installation de tout immigrant bozo. Le nouvel arrivant remettait à l'autorité traditionnelle un coq et de la boisson. En retour, l'immigrant pouvait s'installer.

Dans cette dynamique de migration et d'installation, plusieurs campements bozo furent créés. Dans la région de Gohitafla, l'on compte Biadaga, Manhanman, Kobli, Grand Pont, Malobôrôdaga, Famoridaga, le campement Germain, Saada, Déné, Maladji, et Grobozo. Dans la localité de Bouaflé, le village d'Allahou-bazi dans le pays yaouré, loge ces pêcheurs bozo. Il faut noter qu'au début de leur installation, les Bozo ont construit des huttes comme abris. C'est plus tard qu'ils construisirent des tentes pour y résider. Des sources collectées le confirment en ces termes : « Ils dormaient dans des fours au départ avant de commencer à construire des tentes pour s'abriter »²⁴.

Installés dans les localités de Gohitafla et de Bouaflé, les immigrants bozo vont cohabiter avec les communautés ethniques locales de ces localités.

3. La cohabitation entre les communautés bozo et les autres communautés ethniques de Gohitafla et de Bouaflé

La cohabitation entre les immigrants pêcheurs et les autres communautés ethniques de Bouaflé et de Gohitafla fut marquée par des tensions et un brassage ethnique.

3.1. Des tensions entre les immigrants bozo et les autres communautés ethniques de Gohitafla et de Bouaflé

L'exploitation des ressources halieutiques du lac de Kossou devint un enjeu de tensions entre les immigrants bozo et les communautés autochtones des localités de Gohitafla et de Bouaflé. D'un côté, les immigrants bozo clamèrent de détenir le monopole de l'exploitation du lac Kossou depuis longtemps. Alors pourquoi devraient-ils le céder ? N'oublions pas que traditionnellement les Bozo sont des pêcheurs, et donc, cette activité était leur principale source de revenu, alors que les communautés autochtones ne s'y intéressaient. Dans ses travaux, A. Toh (2016, p. 11) le confirme quand il écrit : « Ce manque d'intérêt pour l'activité halieutique de la part des autochtones, depuis plusieurs décennies, va définitivement sceller le contrôle et la

²³ *Idem*

²⁴ D'après Tah Bi Trayé, *Op. cit.*

monopolisation des activités sur les plans d'eau par les allogènes maliens et leur faire croire que le lac était devenu leur propriété ». Il était donc difficile pour eux d'en céder le monopole aux autochtones, surtout que c'est avec beaucoup de difficultés qu'ils se sont installés dans ces localités du Centre-Ouest ivoirien.

D'un autre côté, c'est qu'en raison de la rareté des terres agricoles cultivables, les populations locales, notamment les Baoulé, qui sont traditionnellement agriculteurs, vont s'intéresser de plus en plus, aux activités halieutiques, au point de revendiquer le monopole de la pêche. C'est le cas surtout de jeunes diplômés ou déscolarisés, qui n'ayant pas trouvé d'emploi dans les zones urbaines, décident de retourner à la terre. Malheureusement, étant confrontés à cette insuffisance de terres, et à la détérioration des coûts des cultures de rente, notamment le café et le cacao sur le marché international, ils ne pouvaient que se tourner vers la pêche, activité alternative.

D'ailleurs, en 1998, la politique d'installation des jeunes nationaux, mise en œuvre par l'Etat ivoirien à travers tout le pays, et qui se matérialisa par leur formation intensive au métier de la pêche, conforta ces jeunes autochtones, dans leur position. Pour ces jeunes donc, le fait qu'ils avaient reçu une formation de pêcheurs leur donnait le droit exclusif d'exploitants du lac, et se refusaient donc de partager le plan d'eau avec les allogènes, surtout que les ressources halieutiques se faisaient rares, en raison de la pêche intensive pratiquée par ces immigrants. Ceci justifie la thèse de A. Toh (2016, p. 13) quand il dit : « Les autochtones revendiquent ces espaces comme faisant partie de leur patrimoine économique et culturel ».

En fait, il faut souligner que la lutte pour le monopole de l'activité de pêche sur le plan d'eau de Kossou ne fut pas la seule raison de ces tensions. Ces tensions ont des raisons sociohistoriques. En effet, dans l'imaginaire des communautés locales, notamment des Baoulé, les Bozo seraient des descendants de l'almamy Samory Touré. Alors que les Baoulé gardent une mauvaise image de ce conquérant africain, en raison de l'exécution de sa politique expansionniste à la fin du XIX^e siècle, qui a été l'une des causes de nombreux exodes de cette communauté ethnique dans plusieurs directions.

L'autre raison s'inscrit dans le contexte de la crise militaro-politique qu'a connu la Côte d'Ivoire, à partir de 2002. En effet, la crise identitaire débutée à partir des années 1990, et liée au concept d'"ivoirité" dans la lutte à la succession au Président Félix Houphouët-Boigny à la tête de la République de Côte d'Ivoire, se solda en septembre 2002, par une rébellion armée présentée comme un mouvement de mutinerie de l'armée régulière ivoirienne. Selon les travaux de S. Raynal (2005, p. 111), ces militaires étaient « originaires du Nord, victimes des purges des forces de sécurité consécutives à l'arrivée au pouvoir de Laurent Gbagbo, en octobre 2000, mais aussi de son prédécesseur, le général Guéï, avaient trouvé refuge au Burkina Faso, où ils ont préparé le coup de force ». Très rapidement, les populations du Nord se sentant exclues du régime de Laurent Gbagbo, vont applaudir ce mouvement de rébellion. La

Côte d'Ivoire se voit ainsi divisée : les populations du Nord majoritairement musulmanes vues comme favorables à la rébellion, et celles du Sud²⁵ vivaient sous le régime d'Abidjan. Les communautés ethniques des localités du lac de Kossou à Bouaflé et Gohitafla voyaient les Bozo comme étant des sympathisants, voire des agents-espions de cette rébellion, en raison de leur appartenance religieuse commune et de leur origine septentrionale, car pour la majorité des populations de la partie sud de Côte d'Ivoire, il n'y avait aucune différence entre les Burkinabé et les Maliens. C'est dans ce contexte de méfiance que la majorité des Bozo quittèrent les localités de Bouaflé et Gohitafla au début des années 2000 pour un retour dans leur pays d'origine. De simples dissensions, ces localités devinrent des champs de conflits récurrents, en raison de la faible implication de l'Etat et des autorités locales. De façon concrète, par exemple dans le village de Bakro dans la localité de Bouaflé, une zone où les Bozo menèrent une pêche très intensive, les autochtones y menèrent des actions de surveillance afin que les immigrants ne pêchent pas du côté dudit village. En fait, les autochtones ne faisaient qu'appliquer les arrêtés préfectoraux interdisant la pêche sur les plans d'eau, vu qu'il y avait une insuffisance d'agents de l'Etat et un manque de moyens matériels de contrôle et de surveillance de ces plans d'eau.

Cette pression des autochtones sur les immigrants conduisit à une série de violences se soldant par des morts, au point que A. Toh (2016, p. 15) note dans ses travaux que « l'Etat ivoirien se voit contraint en 1998 d'associer les autorités maliennes pour le rapatriement progressif des Bozo dans leur pays d'origine ». Cependant, en 2002, avec la porosité des frontières du nord de la Côte d'Ivoire liées à la crise militaro-politique secouant le pays, période au cours de laquelle l'Etat ivoirien, notamment l'armée régulière, avait difficilement le contrôle des entrées de populations en Côte d'Ivoire, les Bozo profitèrent pour faire leur retour et occuper ces zones de pêche. Dans ce climat d'insécurité généralisée, la reconquête des plans d'eau fut marquée par une escalade de violences. C'est en cela que A. Toh (2016, p. 16) écrit :

Les migrants qui ont vu fermer devant eux toutes les possibilités de conquérir les plans d'eau se rendent compte que les moyens dits légaux sont inefficaces. Ils admettent alors la violence en tant que solution commode selon leur perception, pour rétablir la justice, celle de se réapproprier leurs biens. Dans cette logique, ceux d'entre les autochtones qui s'aventuraient sur ces « propriétés Bozo », ces zones de pêche occupées par les maliens, étaient pour certains poursuivis. Quand d'autres, sachant pourtant bien nager, mourraient dans l'eau, soit par noyade ou pris aux pièges des mailles placées à propos par les Bozo. Cette psychose répandue favorise l'abandon des sites de pêche par les populations ivoiriennes, sites recolonisés par les pêcheurs bozo.

²⁵ Quand on parle du Sud, il s'agit des régions sous contrôle de l'armée régulière ivoirienne, des régions où s'exerce l'autorité du gouvernement ivoirien.

Par ailleurs, à côté de l'usage de la violence, les migrants bozo utilisèrent également la négociation. En effet, le Mali étant un pays frontalier du nord de la Côte d'Ivoire, les immigrants revendiquèrent leur origine commune aux forces militaires à l'origine de l'invasion du nord de la Côte d'Ivoire, en promettant aux autres communautés ethniques que « leur présence dissuaderait leurs frères restés en zones rebelles de mener à nouveau des expéditions punitives ou d'autres crimes » (A. Toh, 2016, p. 16). N'oublions pas que la mémoire collective a souvenir des attaques armées perpétrées par des individus venus des zones occupées par les groupements rebelles des zones Centre, Nord et Ouest (CNO) dans le village d'Ocabo en juillet 2005.

3.2. Un brassage ethnique

Malgré les tensions et le sentiment de méfiance qui pesaient sur les relations entre les Bozo et les autres communautés ethniques des deux localités, l'on peut observer un brassage ethnique entre ces populations. Ce brassage ethnique est fondé sur des unions matrimoniales entre la communauté de pêcheurs étrangers et les autres communautés ethniques de ces deux localités. C'est ce que rappellent des sources collectées par ce propos :

Il arrive parfois qu'un Bozo se marie avec une femme gouro mais pas une jeune fille. C'est une femme qui a déjà fait presque sa vie, et qui a au moins deux enfants et qui ne vit plus avec le père de ces enfants. Les Gouro ne marient pas les filles bozo, car ils s'intéressent peu aux filles bozo. Il y a aussi le critère de l'islam. Mais dans le cas où un jeune gouro prie, il peut se marier avec une fille bozo²⁶.

En plus de ces raisons évoquées par les sources collectées, la rareté de mariage entre les communautés autochtones et les Bozo s'explique par le fait que le plus souvent, le pêcheur bozo se déplaçait avec sa famille constituée au moins de sa femme. A cela s'ajoute le fait que les migrations de ces communautés dans ces localités étaient en général, des migrations saisonnières. Il était rare de voir ces pêcheurs professionnels s'installer donc de manière définitive, voire durablement à Gohitafla et Bouaflé.

Conclusion

En définitive, il ressort de cette étude que les périodes de sécheresse survenue dans les régions du Sahel à la fin des années 1960 et le début des années 1970, ont bouleversé le quotidien des communautés de pêcheurs bozo qui y étaient établies, dans la mesure où, celles-ci ne parvenaient plus à satisfaire leurs besoins de subsistance. Face à cette situation, des nombreuses communautés de pêcheurs bozo des régions du Sahel, notamment du Mali, immigrèrent en Côte d'Ivoire, étant donné que ce pays inscrit dans un processus de développement, était favorable aux immigrations étrangères.

²⁶ D'après Fahaba Diallo, *Op. cit.*

Dans cette dynamique, des pêcheurs bozo s'installèrent dans les localités de Gohitafla et de Bouaflé qui présentaient de nombreux atouts naturels, surtout qu'elles étaient parcourues par le fleuve Bandama. La création du lac de Kossou à la faveur de l'aménagement de la Vallée du Bandama, ne pouvait que favoriser l'immigration de ces pêcheurs professionnels étrangers dans ces deux localités peuplées auparavant par de nombreuses communautés ethniques dont les plus représentatives étaient les Wan, les Gouro, les Baoulé, les Yaouré, les Malinké, les Sénoufo et les Mossis.

La cohabitation entre les immigrants bozo et ces communautés ethniques furent caractérisés par un brassage ethnique fondé sur des alliances matrimoniales, d'une part. D'autre part, ces rapports furent marqués par des tensions liées à l'exploitation des ressources halieutiques du lac artificiel de Kossou, et aux préjugés que ces communautés ethniques locales cultivaient envers ces immigrants ; préjugés exacerbés par les crises sociopolitiques connues par la Côte d'Ivoire.

Sources orales et références bibliographiques

Sources orales

Noms et prénoms de l'informateur	Fonction sociale	Type d'entretien	Sujets de discussion	Lieu et date
Fahaba Diallo	<i>Chef de communauté des Bozo</i>	<i>Individuel</i>	<i>Arrivée des Bozo à Gohitafla</i>	<i>Gohitafla, le 05/01/2025</i>
N'guessan Kouassi Dorgelès	<i>Membre du bureau de la jeunesse de Diacohou</i>	<i>Installation</i>	<i>Installation des Bozo à Bouaflé</i>	<i>Bouaflé, le 09/01/2025</i>
Tah Bi Trayé	<i>Planteur</i>	<i>Individuel</i>	<i>Installation des Bozo à Gohitafla</i>	<i>Gohitafla, le 06/01/2025</i>

Références bibliographiques

- 2D CONSULTING AFRIQUE, 2015, *Projet aurifère de Yaouré : étude archéologique et sur l'héritage culturel*, sl, sans éd.
- ALLOU Kouamé René, 2015, *Les Akan, peuples et civilisations*, Paris, L'Harmattan
- DAGET Jacques, 1949, « La pêche dans le delta central du Niger », in *Journal de la Société des Africanistes*, Volume 49, pp. 1-79
- DELAFOSSSE Maurice, 1909, « Le peuple Siéna ou Sénoufo », in *Revue des études ethnographiques et sociologiques*, Tome 1, pp. 1-23
- DIABATE Henriette et al, 1987, *Mémorial de la Côte d'Ivoire*, Tome 1, Abidjan, Editions AMI
- EKANZA Simon-Pierre, 2006, *Côte d'Ivoire : terre de convergence et d'accueil XV^e-XIX^e siècles*, Abidjan, CERAP
- GONNIN Gilbert et ALLOU Kouamé René, 2006, *Côte d'Ivoire. Les premiers habitants*, Abidjan, CERAP

- GONNIN Gilbert, 1986, Rapports entre Mandé et peuples forestiers de l'Ouest de la Côte d'Ivoire à travers les traditions orales tura (milieu XVII^{ème}-début XX^{ème} siècle), Thèse de doctorat de 3^{ème} cycle, Université Paris I-Sorbonne
- IRIE Bi Irié Eric, 2025, Le peuplement de Gohitafla des origines à 1961, Mémoire de Master, Université Peleforo GON COULIBALY
- KOUAME N'founoum Parfait Sidoine, 2019, Histoire des Yaouré du XVIII^e siècle à 1915, Thèse de Doctorat unique d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny
- LASSAILLY-JACOB Véronique, 1982, « Colonisation planifiée des rives du Lac de Kossou en Côte-d'Ivoire Centrale : la genèse d'un échec », in *Économie rurale*, N°147-148, pp. 45-50
- LOUCOU Jean-Noël, 2016, La Côte d'Ivoire coloniale 1893-1960, Abidjan, Editions FHB / CERAP
- OURA Kouadio Raphael et al, 2019, « Déplacement involontaire de populations et conflits fonciers à Ayaou-Sokpa (Sous-préfecture d'Ayaou Sran, Centre de la Côte d'Ivoire », in *European Scientific Journal*, Vol 15, n° 2, pp. 85-103
- RAYNAL Sandrine, 2005, « En Côte-d'Ivoire, « les forces du bien contre les forces du mal », in *Hérodote*, n° 119, pp. 111-128
- SOURNIA Gérard, 2003, « Aménagement du territoire et stratégie du développement en Côte d'Ivoire », in *L'information géographique*, n° 1, Vol 67, pp. 124-129
- TIA Lazare et TOURE Mamadou, 2016, « Construction du barrage hydro-électrique de Buyo et marginalisation des minorités du Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire », in *Revue de Géographie Tropicale et Environnement*, n° 1, pp. 18-28
- TOH Alain, 2016, « Conflits et rapport de pouvoir dans les pêcheries continentales des régions de Bouaflé et d'Ayamé », in *KASA BYA KASA*, n° 33, pp. 7-18
- ZAMBLE BI Justin, 1982, La Fondation de Bouaflé et l'évolution de la population urbaine jusqu'en 1936, Mémoire de maîtrise, Université d'Abidjan